



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

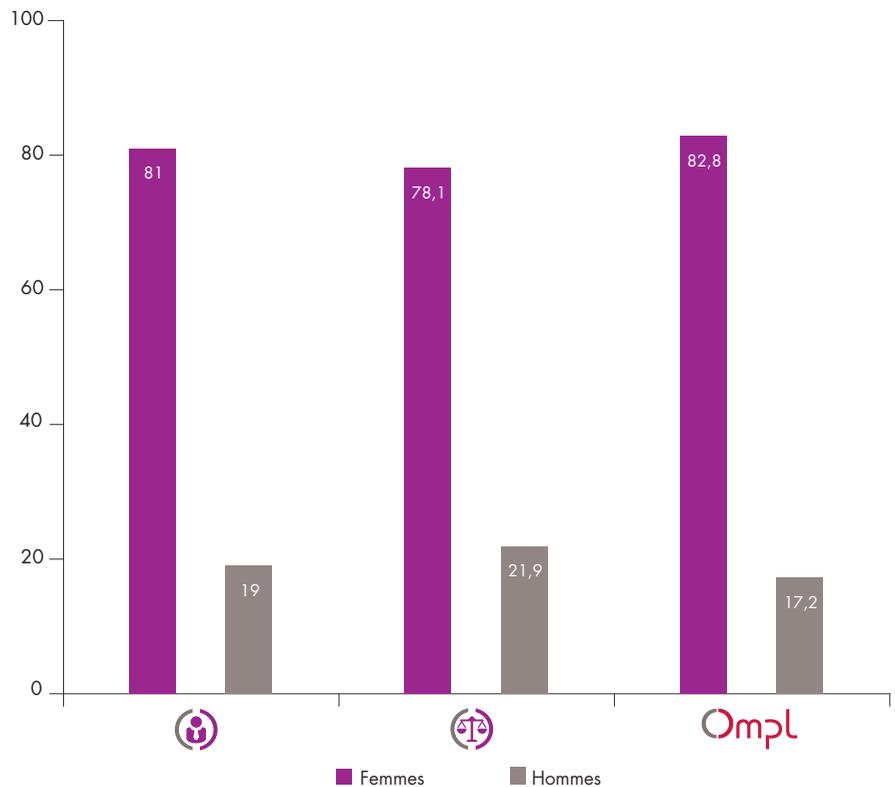


EMPLOIS TRÈS MAJORITAIREMENT FÉMININS

Les emplois de la branche sont très majoritairement féminins : 81,0 % des salariés sont des femmes.

Cette proportion est supérieure à la moyenne du secteur (78,1 %).

Répartition des salariés par genre (%)



Secteur juridique

Branche professionnelle



Cabinets d'avocats

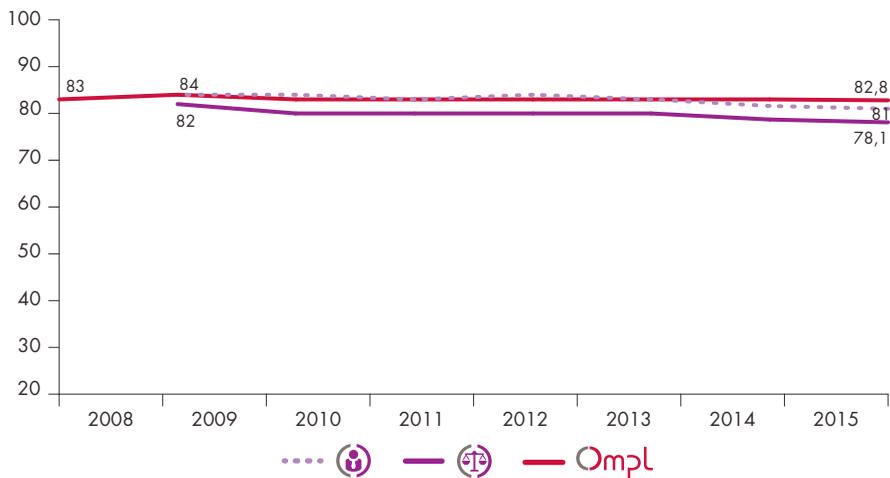


LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

La part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer sur la période.

Il baisse de 3 points.

Évolution du taux de féminisation (%)

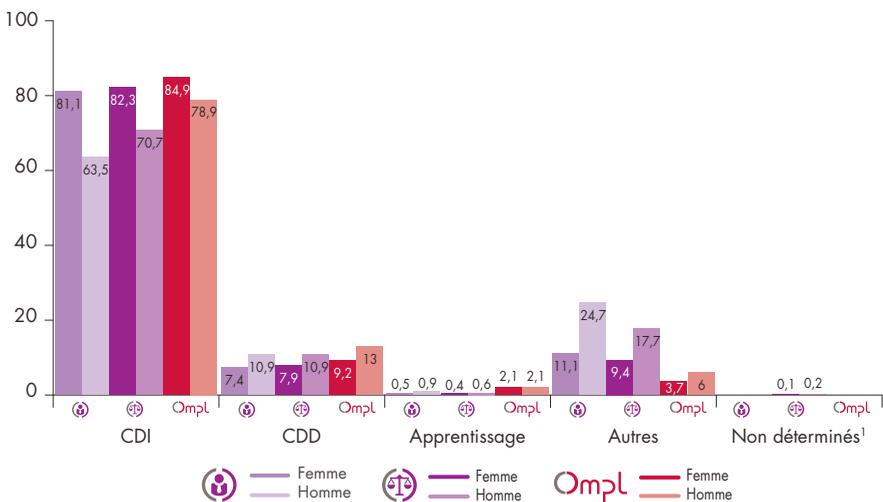


PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat.

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



1. Salariés dans la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour le Centre-Val de Loire (87,6 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (74,9 %).

Taux de féminisation par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	84,8	81,3	83,6
Bourgogne-Franche-Comté	85,7	79,2	86,4
Bretagne	84,7	80,2	83,3
Centre-Val de Loire	87,6	81,1	85,3
Corse	79,3	67,8	82,4
DOM	82,1	74,2	81,1
Grand Est	87,5	81,4	85,6
Hauts-de-France	83,7	78,3	82,7
Île-de-France	74,9	73,9	77,4
Normandie	79,2	71,3	84,6
Nouvelle-Aquitaine	85,0	81,8	84,5
Occitanie	87,0	82,2	84,6
Pays de la Loire	82,4	79,0	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	87,5	81,3	84,9
Ensemble	81,0	78,1	82,8